

certains rapports conformément à la loi sur les corporations canadiennes, ce que manifestement elle n'a pas fait. Lors de l'étude du bill au comité, les membres devraient s'attacher à connaître la raison de cette négligence.

Ce n'était pas tout à fait un oubli. La question avait fait l'objet de discussions entre fonctionnaires du gouvernement et dirigeants de la compagnie à un niveau assez élevé. Pendant la période fixée par les avis publiés dans la *Gazette du Canada*, les compagnies auraient pu conserver leur charte en soumettant les rapports. Je le répète, je sais que le député connaît sans doute intimement les sociétés et les personnes en cause, mais comme depuis des années il s'est présenté plusieurs cas de ce genre, nous manquerions à notre devoir en ne faisant pas une enquête sur la négligence de ces compagnies à fournir les rapports requis pendant une période de deux ans.

● (5.20 p.m.)

Du fait qu'elles ont refusé de fournir les rapports exigés par la loi elles devraient, à mon avis, être pénalisées. Elles devraient soit fournir les rapports, soit perdre leur charte. Il faudrait aussi les avertir que lorsqu'elles se présenteront au comité, elles devront être prêtes à expliquer leur négligence et à donner l'assurance que cela ne se répétera pas. Nous avons maintenant modifié la loi sur les corporations canadiennes pour permettre au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford) d'examiner l'activité de chaque compagnie aux termes de sa charte. Il y a peut-être eu oubli de la part de la compagnie en cause ici, mais sûrement pas durant toute la période. Elle a reçu un certain nombre d'avis et, si l'on connaît certains inspecteurs du gouvernement, ils sont sans doute revenus à la charge pendant ces deux ans. A moins que ces sociétés ne soient disposées à se rendre aux exigences, nous doutons de l'opportunité de faire revivre leur charte et elles devraient savoir ce que nous pensons de la situation.

**M. Major:** Monsieur l'Orateur, puis-je répondre au député?

**M. l'Orateur:** Ce faisant, le député mettra fin au débat. La Chambre est-elle d'accord?

**M. Major:** Je signalerai au député que je ne connais pas ces personnes. Je tiens tous les renseignements de l'avocat, et je les ai donnés de bonne foi à la Chambre. Je concède au député que le gouvernement a peut-être eu tort de ne pas insister pour obtenir ces rapports mais, sauf erreur, cela ne se fait pas dans le nouveau ministère. On ne donne plus

[M. Peters.]

d'avis et il semble que lorsqu'un rapport n'est pas fourni, la charte est annulée.

**M. l'Orateur:** La Chambre consent-elle à adopter ladite motion?

**Des voix:** Adoptée.

**M. l'Orateur:** Adoptée.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2<sup>e</sup> fois et envoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques).

#### BUCANEER INDUSTRIES LIMITED

**M. Robert-B. Major (Argenteuil)** propose que le bill S-16, loi concernant Buccaneer Industries Ltd., soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et envoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

**M. l'Orateur:** Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

**M. Arnold Peters (Timiskaming):** Monsieur l'Orateur, je suppose que les remarques du député concernent les deux projets de loi. Il est parfois heureux que nous puissions étudier ces projets de loi deux par deux car nous n'avons pas toujours assez de temps pour en discuter. Si le député dit vrai au sujet de la notification adressée à la compagnie, nous aurons peut-être l'occasion, à propos de ces deux projets de loi, d'interroger les responsables de la loi sur les corporations quant aux méthodes employées pour obtenir des renseignements. Il se peut que nous devions examiner la question des avis de demande de renseignements et que les deux projets de loi nous permettent de savoir comment on procède. Nous devrions nous occuper de la méthode de notification pour nous assurer que les compagnies la comprennent ainsi que leur responsabilité concernant l'observation des règlements. Le comité va s'en occuper et nous apprécions le fait que la compagnie aura l'occasion de nous le soumettre. Je me demande s'il y a quelque rapport entre les deux, monsieur l'Orateur, car cette compagnie-ci est exploitée par les United Empire Loyalists.

● (5.30 p.m.)

**M. l'Orateur:** La Chambre consent-elle à adopter ladite motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée, et le bill, lu pour la 2<sup>e</sup> fois, est renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.)